L'indépendance qui nous rassemble

Monsieur Renaud CHAUMIER
DRH LCL
Immeuble Rhône
10 place Oscar NIEMEYER
94800 VILLEJUIF

Lettre ouverte

Villejuif, le 19 janvier 2017.

Objet : Télétravail

Monsieur le Directeur,

Le 24 octobre dernier, ***FO LCL*** a signé l'accord « Contrat de génération » dont une des mesures phares est l'ouverture du télétravail aux salariés âgés de 50 ans et plus. La direction a avancé de 8 ans l'âge d'éligibilité au télétravail, forte des *« retours positifs »* de l'expérimentation réclamée par ***FO LCL*** et menée grâce au contrat de génération de 2012 que nous avions également signé.

Les nouvelles règles sont entrées en vigueur depuis au moins le 1er janvier 2017. Pourtant, de nombreux salariés potentiellement éligibles, n'ont à ce jour, aucune réponse à leur demande formalisée depuis plusieurs semaines.

Sous des arguties avancées telles que des problèmes de sécurisation, il se susurre que les demandes sont freinées en raison de la rigueur budgétaire qui frappe LCL.

Un dialogue constructif est un dialogue respectueux, notamment des accords signés après de longues négociations. Dans cette volonté de dialogue constructif affichée par la direction, je vous remercie d'apporter une réponse prompte et favorable aux nombreux salariés volontaires. Le télétravail est une attente forte des salariés que ***FO LCL*** soutient depuis longtemps. L'accord « Contrat de génération » 2016 permet de résorber en partie, le retard pris en la matière par LCL. Il vous appartient maintenant, selon votre engagement, de le mettre rapidement en œuvre.

Dans l'attente de votre prompte réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Philippe KERNIVINEN
Délégué Syndical National ***FO LCL***

Délégation Nationale *FO* LCL

B.C. 500 - 04, 39 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF

Tél. : 01 42 95 12 06 - Fax : 01 42 95 10 75 Site Internet : www.fo-lcl.fr